



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 6 juillet 2023 à 13 h
8420, boulevard Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Suzanne De Larochellière, conseillère d'arrondissement
Madame Arij El Korbi, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, Secrétaire d'arrondissement

CA23 13 0183

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

Qu'à 13 h 3, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA23 13 0184

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



PÉRIODE DE QUESTIONS

À 13 h 4 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Aucune question n'a été posée. À 13 h 4, la période de questions est terminée.

CA23 13 0185

AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET « ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS D'ATTÉNUATION DE LA VITESSE ET CONSTRUCTION DE DOS-D'ÂNE DANS LES RUES À POPULATION VULNÉRABLE » DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE » DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Acquisition d'équipements d'atténuation de la vitesse et construction de dos-d'âne dans les rues à population vulnérable » du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

De confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et modalités du programme.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités du programme s'appliquant.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continue du projet.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts non-admissibles au programme associés à ce projet, y compris tout dépassement des coûts.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1233693005

CA23 13 0186

OCTROI DE CONTRATS - LOCATION DE QUATRE (4) NIVELEUSES AVEC OPÉRATEURS POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 23-19995 - LOTS 1 ET 3 - ENTREPRISE GUILLAUME DUFOUR INC. (MACHINERIE TEK) – 484 061,99 \$ - LOTS 2 ET 4 - PAVAGES CHARTRAND INC. – 565 236,65 \$ (CONTRATS : 1 049 298,64 \$).

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

Pour la location de quatre (4) niveleuses avec opérateurs pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 23-19995, d'octroyer deux contrats aux plus bas soumissionnaires conformes pour chaque lots, pour la période du 1er novembre 2023 au 15 avril 2025, selon les besoins et à la demande, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 1 049 298,64 \$ comme suit :

- à ENTREPRISE GUILLAUME DUFOUR INC. (MACHINERIE TEK), pour la location de deux (2) niveleuses avec opérateurs (lots 1 et 3), au montant maximal de 484 061,99 \$;
- à PAVAGES CHARTRAND INC., pour la location de deux (2) niveleuses avec opérateurs (lots 2 et 4), au montant maximal de 565 236,65 \$.

Ces contrats prévoient la possibilité de deux renouvellements, d'une durée de 12 mois chacun, au gré de l'arrondissement et avec le consentement des adjudicataires. Les prix seront indexés selon la variation du pourcentage de l'IPC, lors de chacun des renouvellements.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1234981001

CA23 13 0187

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 600 \$ À LA CORPORATION DE FOOTBALL JUNIOR DE ST-LÉONARD INC. (LES COUGARS DE ST-LÉONARD) POUR LA PARUTION D'UNE PUBLICITÉ DANS LE PROGRAMME SOUVENIR ET SUR LES CHANDAILS DE L'ÉQUIPE.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Michel Bissonnet, Dominic Perri et Arij El Korbi

et résolu :

D'accorder une aide financière de 1 600 \$ à la Corporation de football junior de St-Léonard inc. (Les Cougars de St-Léonard) pour la parution d'une publicité dans le programme souvenir de la saison 2023 ainsi qu'une visibilité sur les chandails de l'équipe.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1238469002

CA23 13 0188

APPROUVER LA PROLONGATION D'UN CONTRAT DE TRAVAIL - DIRECTION D'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Suzanne De Larochellière, Dominic Perri et Arij El Korbi

et résolu :



D'approuver la prolongation du contrat de travail conclu avec le directeur d'arrondissement, pour une période de 3 mois, se terminant le 31 décembre 2023, et ce, selon les mêmes conditions que celles prévues au contrat initial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1233022012

CA23 13 0189

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larocheillère

et résolu :

Qu'à 13 h 7, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 20 juillet 2023.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 6 juillet 2023